

OUBXET (dit César)

A. JEANJEAN

Notre ville de Sommières et son château féodal, ont joué depuis le haut Moyen-Âge un rôle prépondérant comme place forte : position des Bermond dominant le pont sur Vidourle, place de sûreté du protestantisme, pièce maîtresse du bouclage des Cévennes huguenotes, caserne face à l'Espagne. De tous temps les militaires ont occupé ces lieux stratégiques qui ont vu naître de nombreux officiers de haut rang.

Si deux rues portent les noms du général de brigade Bruyère, baron d'Empire (1772-1813) et du colonel d'infanterie Vialla (1764-1850), qui sont seuls connus de nos concitoyens, aux Archives de l'Armée à Vincennes nous avons encore retrouvé les dossiers de Fulcrand de La Roque Montel colonel, gouverneur des Antilles (1740-1822) et Charles de La Pascalie seigneur de Martignac, (1731-1793),

lieutenant général des armées du Rhin¹. En outre, les hasards de nos recherches nous ont permis de consulter celui du général de brigade OUBXET dont nous allons retracer la longue carrière.

Raymond César OUBXET est né à Sommières le 2 mars 1740 ; il était fils de Raymond OUBXET, maître chirurgien et de Françoise BOUDON. Le parrain qui a signé l'acte de baptême était César de BAP, capitaine d'infanterie, chevalier de l'ordre militaire de Saint Louis (FINE, curé).

Le père qui a exercé les fonctions de chirurgien major au château avait été désigné comme maire le 27 janvier 1791. Mais ses idées politiques lui avaient valu d'être destitué le 20 juillet 1793 et remplacé par Antoine Viger.²

Raymond César, veuf de Marie LAFAGE, décède à Sommières dans la maison de Monsieur DUMAS au Bourguet, le 8 février 1813, à onze heures du soir ; il est âgé de soixante-treize ans.³

Le premier novembre 1759, âgé de dix-neuf ans, il s'engage comme soldat au régiment de Bourgogne infanterie, devenu en 1791 le 59^{ème} régiment d'infanterie. Le 7 février 1763, à 23 ans il est nommé

¹ Voir bulletins de Sommières et son Histoire n° 3 et 4.

² Registres de délibérations du Conseil Municipal à la date du 20 7 1793. "Le Conseil Administratif du Département, celui du District, de même que le Conseil Général de la Commune de Sommières....considérant que plusieurs membres de la municipalité et notables de la commune de Sommières sont entachés d'incivisme et de fédéralisme, arrêtent : Oubxet, maire, Penchinat, André Castan, Poujol Aîné, Ph. Vidal, Genoulhac et Dalbenas, officiers municipaux de la commune de Sommières demeurent destitués de leurs fonctions." Oubxet sauvera sa tête de justesse.

³ Registres d'État Civil de la ville de Sommières.

sergent et ce n'est que le 5 juillet 1775 qu'il est fourrier⁴; il est âgé de 35 ans.

Sa carrière va alors s'accélérer : le 23 mai 1779 le voici major et le 1er février 1784 porte drapeau. Le 1er avril 1791 il reçoit les galons de sous-lieutenant et au bout de quelques mois ceux de lieutenant, le 12 janvier 1792. Sept mois après, le 1^{er} août 1792, il devient capitaine ; dix jours plus tard, le 10 août nous le retrouvons chef de bataillon et le 14 octobre général de brigade.⁵

La liste de ses campagnes est connue.

En 1761 il sert sous Montalembert à l'île d'Oléron⁶ et sous l'Eguille en 1762 à l'île Madame, îlot situé à l'embouchure de la Charente.

⁴ Les sergents fourriers participent sous les ordres de l'adjudant au travail administratif des unités.

⁵ "Il ne sera jamais reconnu dans ces deux grades". Annotation sur le Certificat de Services militaires "fait au Fort de la Montagne le septième jour de Ventôse, l'an second de la République française une et indivisible" signé Corgnot, Boisbertrand, Chesneau et par des officiers, sous-officiers et soldats du 59^{ème} régiment d'Infanterie. Au total 26 signatures. Ministère de la Guerre. Archives administratives. Lives. Vincennes.

⁶ Marc René de Montalembert (1714-1800), général, entré au service en 1732 employa tous ses loisirs à l'étude de l'art des fortifications, et fit construire en 1750, dans ses propriétés de Ruelle, près d'Angoulême, des forges considérables, fournissant à la marine des canons et des projectiles. Attaché pendant la guerre de Sept Ans aux états-majors de Suède et de Russie, il servit ensuite en Bretagne, fortifia l'île de Ré, défendit l'île d'Aix contre les Anglais en 1779. En 1790 il ne put obtenir de l'Assemblée Constituante le paiement des six millions qui lui étaient dus pour ses forges qu'il avait cédées à la marine. Quoique ruiné, il continua à s'occuper de fortifications. Montalembert fut un précurseur de la fortification moderne.

1769 le trouve en Corse, où, sous les ordres de Devaux, il participe à la lutte contre la résistance de Paoli à la domination française qui s'achève le 8 mai au combat de Pontenuovo.

Le 8 septembre 1792 Montesquiou⁷ attaque en Savoie le roi de Sardaigne ; le 22 octobre, les Savoyards demandent le rattachement à la France. Le capitaine Oubxet, avec l'armée des Alpes, participe aux combats. Les galériens de Marseille et de Toulon s'étant rebellés il sert sous d'Albignac qui vient remettre de l'ordre.

En 1793 le général Carteaux⁸ soumet le midi royaliste, reprend Avignon qui s'était révolté et entre dans Marseille. Notre jeune général de brigade fait partie de l'expédition.

⁷ Anne Pierre, marquis de Montesquiou - Fezensac (1776-1798) général, maréchal de camp, député, rallia un des premiers le Tiers État et s'occupa des questions financières. Administrateur du département de Paris, commandant l'armée du Midi, il rétablit l'ordre à Avignon et occupa la Savoie à la tête de l'armée des Alpes. Il reçut l'ordre de chasser les Bernois de Genève, mais préféra négociier ; destitué, il se retira en Suisse jusqu'en 1795. Il était membre de l'Académie française.

⁸ Carteaux Jean François, (1751-1813) s'étant distingué le 10 août 1792 (prise des Tuileries) fut affecté à l'armée des Alpes, puis commanda le corps d'armée détaché contre les Marseillais fédéralistes. Nommé général, il entra dans Marseille et mit le siège devant Toulon. Remplacé par Dugommier, il défendit la Convention contre les sections royalistes. De 1804 à 1805, il commanda la principauté de Piombino en Toscane.

Toujours avec l'armée des Alpes, en 1794, il sert sous Dumas⁹ avant de commander à Lyon, puis sous Moulin.¹⁰ Mais il n'est pas compris dans le travail des états-majors du 13 juin 1795.

Le 24 juillet il reçoit sa lettre de cessation de service. Les représentants du peuple à Lyon, d'Espinassy, Ferroux et Poullain-Grandprey demandent son maintien pour assurer la police. "Les représentants du peuple envoyés dans les départements de l'Ain, l'Isère, Rhône, Loire, Saône et Loire, investis des pouvoirs délégués aux représentants du peuple près les armées. Sur les observations qui nous ont été faites par le général Moulin, que le général de Brigade César OUBXET et l'adjudant général Colinet viennent de recevoir leurs lettres de cessation de service et que dans la circonstance actuelle où la police de la ville de Lyon est confiée à l'état-major de la place, il est important d'y pourvoir, vu qu'il lui est impossible de remplacer dans ce moment les dits officiers généraux Oubxet et Colinet, attendu qu'il ne reste dans l'armée que le nombre bien précis d'officiers généraux pour le service de la frontière.

Considérant que le service de la police dans la ville de Lyon ne peut être interrompu un instant sans que la chose publique en souffre et que le bon ordre soit compromis, que ce service ne peut se faire que

⁹ Thomas Alexandre Davy de La Pailleterie dit Dumas, général et père du romancier était le fils naturel d'un riche colon de Saint-Domingue. Il s'engagea en 1786 dans les Dragons de la reine où il se fit remarquer par sa haute taille et sa force herculéenne. Général de division en 1793, il commanda l'armée des Pyrénées-Orientales. Il combattit avec Bonaparte en Italie et en Égypte. Mais sa fidélité républicaine le fit tenir à l'écart par le Premier Consul.

¹⁰ Jean François Auguste, baron Moulin (1752-1810), ingénieur des Ponts et Chaussées, général en 1793, commanda l'armée des Côtes de Brest, puis l'armée des Alpes et l'armée d'Angleterre. Homme politique, élu Directeur, il s'opposa à Siéyès et Bonaparte. Le 18 Brumaire il fut retenu prisonnier. Il reprit du service sous l'Empire.

l'officier commandant la place n'ait des collaborateurs dans ceux qui doivent composer l'état-major, arrêtons que le service du général de brigade César Oubxet sera prolongé jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné".¹¹

Notre général ne doit pas en être immédiatement informé, puisqu'il écrit le 26 du même mois aux Représentants du peuple. La lettre n'est pas de sa main ; seule la signature est de lui : le général éprouve bien des difficultés à tenir la plume

"Le général de brigade César Oubxet commandant à Lyon vous expose que depuis le 1er novembre 1759 il est au service sans interruption jusqu'à ce jour ; après avoir passé par tous les grades militaires il a été promu à celui qu'il occupe maintenant. Le nouveau travail sur les officiers généraux des armées vient de lui enlever son activité. Il n'est point porté sur le tableau des officiers conservés et a reçu au courrier une lettre en date du 25 Prairial (13 juin) de la Commission des armées de terre et de mer qui lui annonce sa suppression et le renvoi dans ses foyers.

Le général César ignore les raisons qui ont pu servir de base à sa suppression, ses longs services, sa conscience de ainsi que la conduite qu'il a tenue avant et depuis la Révolution.

Mais comme cette suppression ne présente aux yeux de ce général qu'un avenir affreux ; il est sans fortune, sa paye étant la seule ressource de son existence, de celle de sa femme et de ses enfants, il a recours à vous, Représentants. Vous êtes à même plus que personne de vous assurer de la triste position par les renseignements que vous pouvez prendre sur les lieux sur son compte : il vous demande à être continué dans ses fonctions soit à Lyon, soit dans telle autre place à

¹¹ Ministère de la Guerre. Archives Administratives. Lives. Vincennes

votre nomination. Enfin il se repose sur l'intérêt que vous voudrez y prendre et la justice du comité de Salut Public."¹²

La lettre porte une note écrite de la main du général en chef Moulin.

"Vu et certifié les longs et bons services du général de brigade César, qui n'a cessé de servir avec le plus grand zèle et dévouement pour la République, ce qui est à la connoissance et peut être atesté par les différents représentans du peuple envoyés en mission à Lyon."

Les représentants envoient la pétition au Comité de Salut Public en demandant de rendre Oubxet à des fonctions dont il s'est parfaitement acquitté. Le Comité, le 1er septembre, maintient César dans ses fonctions. Fin décembre il est employé à la 3ème division de l'armée des Alpes sous les ordres de Morard de La Bayette.

Le 18 mars 1797, César Oubxet est réformé et cesse ses fonctions le 10 mai. Le 27 du même mois, il écrit au ministre de la Guerre. Il a de plus en plus de difficultés pour signer.

"Citoyen ministre. J'ai reçu le 16 prairial l'ordre de cesser mes fonctions, en même temps que votre lettre du premier germinal par laquelle vous me prévenez que je ne suis point compris parmi les officiers généraux qui composeront l'armée des Alpes pendant la campagne de l'an 5. Je me suis en conséquence retiré dans la commune de Sommières département du Gard, que j'ai choisie pour mon domicile et où je vous prie, citoyen Ministre, de me faire toucher mon traitement, conformément aux Arrêtés des 8 et 9 fructidor dernier.... Salut et respect. A Sommières le 8 prairial l'an 5 de la République." (27 mai 1797).¹³

Eu égard à ses états de service et grâce, très certainement à ses appuis parmi les officiers supérieurs, César Oubxet est nommé

¹² Ibidem.

¹³ Ibidem.

président du conseil de révision de la 9^{ème} division militaire du 6 avril 1798 au 21 décembre 1799. Il sera définitivement mis à la retraite le 27 octobre 1804, après quarante et un an, un mois, sept jours de service auxquels s'ajoutent cinq ans, dix mois, vingt-cinq jours de campagnes ; soit un total de quarante-sept ans et deux jours passés au service de l'armée.

Nous ignorons s'il a reçu des blessures.

Toutefois, sur la fin de sa carrière, le général a dû être confronté à quelques problèmes dont le général Petit Guillaume serait à l'origine. Nous connaissons une lettre adressée à César par le général divisionnaire Carteaux, commandant en chef la 25^{ème} division militaire, lettre qu'il envoie au ministre de la guerre le 21 mars 1800.

Voici le texte :

"Au quartier général à Paris ce 26 nivôse 8ème année de la République.

Au général de Brigade César Oubxet à Sommières, département du Gard.

A la réception de ma lettre vous pouvez regarder comme réparée l'injustice que vous avez éprouvée ; j'espère qu'avant huit jours vous recevrez du ministre de la guerre une lettre satisfaisante et une réparation authentique.

Il ne faut point vous étonner du silence que j'ai gardé, attendu qu'il m'a fallu trouver le moment favorable auprès du général Bonaparte, premier Consul de la République, pour lui faire connaître l'acte arbitraire de mon successeur envers vous. Et ce n'est que hier au soir que j'en ai trouvé l'occasion; il s'est parfaitement rappelé de vous et m'a invité à lui remettre aujourd'hui sous les yeux, la note concernant votre affaire en m'assurant qu'il vous fera rendre sur le champ la justice qui vous est due. Je puis vous répondre qu'il ne

passera pas vingt-quatre heures avant qu'il ait donné les ordres au ministre de la guerre. Soyez bien persuadé de cette vérité et comptez que malgré les grandes occupations du Général Bonaparte, il trouve le temps de s'occuper du militaire et de lui rendre justice.

Adieu, mon cher général, comptez que dans tous les temps je me ferai un devoir de vous être utile.

Je compte partir sans faute dans le courant de la décade prochain, et j'espère recevoir à Liège, une lettre satisfaisante de vous.

Salut et amitié. Carteaux signé. ¹⁴

Le dossier du général Oubxet comporte, à la date du 22 avril 1803, un certificat médical établi par le médecin et le chirurgien de Sommières, MM. Vitou et Chalbos.

"Nous, soussignés certifions que le citoyen César Oubxet, général de brigade, domicilié à Sommières est affligé depuis longtemps des attaques de goutte très fréquentes aux extrémités supérieures et inférieures avec gonflement très considérable aux articulations des mains et des pieds qui le privent très souvent de pouvoir marcher. Il n'y a pas lieu de douter que les fatigues militaires, le dérangement du régime de vivre inséparable de cet état et la nécessité d'essuyer les variations qui surviennent dans les différentes saisons pour remplir ses fonctions du service, ont beaucoup contribué à développer cette maladie, en foi de quoi nous lui avons donné le présent pour lui servir et valoir entout ce que de besoin.

A Sommières le 2 floréal, an 11 de la république."

La lettre est certifiée conforme par Viger, maire, et Maurin adjoint de la ville de Sommières.

14 Ibidem.

Le 22 juillet 1804 (3 Thermidor An XII) Oubxet s'adresse à son Excellence Berthier, ministre de la guerre afin que son traitement de réforme soit couvert en forme de retraite.

"J'ai l'honneur de vous adresser mes états de service, mon extrait de baptême et un certificat de l'officier de santé constatant mes infirmités habituelles. Votre excellence est priée de me faire la grâce d'y jeter un coup d'œil.

Serait-il possible de changer mon traitement de réforme en solde de retraite ? Malgré mes infirmités, le désir ardent que j'ai d'être utile, me ferait demander un commandement de place....".¹⁵

Le général de brigade César Oubxet est enfin mis à la retraite le 27 octobre 1804. Malheureusement nous ne connaissons pas le montant de celle-ci. Il va vivre au faubourg du Bourguet, malgré ses crises de goutte, jusqu'en 1813.

"Du neuf février 1813, à huit heures du matin, par devant nous, Jean Encontre Gauthier maire de Sommières, officier de l'Etat Civil, ont comparu dans la maison commune le sieur Barthélémy Cadel fabricant de molletons âgé de trente huit ans, et Gabriel Rayan revendeur, âgé de vingt-neuf ans, les deux habitants de cette ville, qui nous ont déclaré que le jour d'hier, à onze heures du soir, dans la maison de M. Dumas au faubourg du Bourguet a décédé Raymond César Oubxet, général de brigade retiré, âgé de septante trois ans, veuf de Marie Lafage..."¹⁶

¹⁵ Ibidem.

¹⁶ État Civil. Archives municipales de Sommières.

Ainsi s'éteignait ce soldat qui avait servi sous l'uniforme quarante-sept ans et deux jours sur les soixante et treize ans de sa vie.

A titre de conclusion nous citerons l'attestation rédigée au Fort de la Montagne le sept ventôse de l'an second de la République française, une, indivisible et démocratique, par les officiers, sous-officiers, soldats (25 février 1794) :

"Nous officiers, sous-officiers et soldats au cinquante neuvième régiment d'Infanterie soussignés, certifions à tous ceux qu'il appartiendra, que le citoyen Général César, a pendant le cours de ses longs services au dit régiment, donné dans tous les temps et dans toutes les occasions, des preuves de son amour pour le bien du service, pour le bon ordre et l'exécution des loix militaires; que depuis le commencement de la Révolution il a constamment donné l'exemple du plus pur civisme, d'un entier dévouement à la cause commune, et il s'est montré partout avec courage et fermeté comme un brave citoyen et un ardent défenseur de la Liberté et de l'Égalité. Ces bons principes

Certificat
de
services militaires



Liberté, Égalité.
République Française.

59^{ème} Régiment d'Infanterie, ci-devant Bourgogne.

État des services militaires du citoyen Raymond-César Oubxet, Général de Brigade, né à Sommières, District dudit lieu, Département du Gard, le deux Mars mil sept cent quarante.

Savoie;

Soldat au 59 ^{ème} régiment, ci-devant Bourgogne, le	1 ^{er} Novembre 1789.
Sergent, le	7. février 1783.
Sous-officier, le	6. juillet 1778.
Sergent-major, le	23. Mars 1779.
Porte-Drapeau, le	1 ^{er} février 1784.
Sous-lieutenant, le	1 ^{er} avril 1791.
Lieutenant, le	12. janvier 1792.
Captaine, le	1 ^{er} août 1792.
chef de bataillon, le	10. août 1793.
chef de Brigade, le	14. octobre 1793.

ajouté à son service



Campagnes de guerre.

Il a fait la campagne de 1789, en Corse, sous les ordres du Général Desaix; celle de 1792, Savoie, jusqu'au 1^{er} août avec le 1^{er} bataillon du régiment à l'armée des Alpes, sous les ordres du Général Montesquiou; et du 1^{er} août jusqu'au 1^{er} novembre avec le second bataillon, contre les rebelles de l'Alsace; sous les ordres du Général Dalbignac. Et celle de 1793, à l'armée dirigée contre les rebelles de Marseille & de Loulon, sous les ordres du Général Carteaux.

Certifié véritable par nous chef de bataillon et capitaine composant le Conseil d'Administration du cinquante-neuvième Régiment d'Infanterie, le présent état des services militaires du citoyen Raymond-César Oubxet, extrait mot à mot du Registre des services des Officiers du corps; d'où il résulte qu'il a servi audit Régiment, sans aucune interruption de conscription au Détail ci-dessus, depuis le premier Novembre mil sept cent cinquante-neuf, jusqu'au dix-sept Octobre mil sept cent quatre-vingt-trois, (vieux style) qu'il a été fait Général de Brigade; et pendant lequel temps il a fait trois Campagnes de Guerre, à l'effet de quoi, Nous susdits, avons signé le présent, auquel

est appose le cachet du régiment, pour valoir et servir au citoyen LESAR wherever, partout où besoin sera.

Fait au Fort de la Montagne le septième jour de Ventose, l'an second de la République française, une et indivisible. / Cognac, Scierbachan Espesneau

D'Amoye J. B. M. J. chef



Nous, Officiers, sous-officiers et soldats au cinquante-neuvième régiment d'infanterie, soussignés, Certifions à tous ceux qu'il appartiendra, que le citoyen Général LESAR, a, pendant le cours de ses longs services audit régiment, donné dans tous les temps et dans toutes les occasions, des preuves de son amour pour le bien du service, pour le bon ordre et l'exécution des loix militaires; que depuis le commencement de la révolution il a constamment donné l'exemple du plus pur civisme, d'un entier dévouement à la cause commune, et il s'est montré par tout avec courage et fermeté, comme un brave citoyen et un ardent défenseur de la liberté et de l'égalité. Ces bons principes qu'il a toujours soutenus et manifestés d'une manière digne d'un franc républicain, lui ont acquis l'estime et la confiance, non seulement de tout notre Corps, mais encore de tous ceux qui ont servi sous ses ordres. Ce que nous attestons comme un témoignage rendu à la vérité.

Au Fort de la Montagne, le Sept Ventose, l'an second de la République française, une, indivisible et Démocratique.

Salle adj. Nominus... Libeau... Gauthier... Michel... Larrière... (Handwritten signatures and names)

qu'il a toujours soutenu et manifesté d'une manière digne d'un franc républicain, lui ont acquis l'estime et la confiance, non seulement de tout notre corps, mais encore de tous ceux qui ont servi sous ses ordres. Ce que nous attestons comme un témoignage rendu à la Vérité.
"17

Un militaire sorti du rang, et qui s'est élevé grâce à son courage au grade général, peut-il rêver d'un plus bel hommage ?

17

Ministère de la Guerre. Archives Administratives. Lives. Vincennes.